

**Monsieur Gérald DARMANIN**  
Ministre de l'Action et des Comptes publics  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS CEDEX 12

**Monsieur Gabriel ATTAL**  
Secrétaire d'état auprès du Ministre de  
l'Education Nationale et de la Jeunesse  
110 rue de Grenelle  
75007 PARIS

Paris, le 27 novembre 2019

**Objet : Renouvellement de la Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat - Exonération des associations reconnues d'utilité publique**

Messieurs les Ministres,

Le PLFSS entérine la reconduction pour 2020 de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour une grande majorité des Français sous réserve de la mise en place d'un accord d'intéressement pour les structures qui souhaitent reconduire ce dispositif.

Notre organisation Nexem, représente 10 000 établissements sociaux, médico-sociaux et sanitaire qui interviennent dans le champ de la protection de l'enfance, de la protection juridique des majeurs, de l'insertion, de l'accompagnement des personnes handicapées et des personnes âgées et qui emploient plus de 320 000 salariés. 95 % de nos adhérents sont des associations Loi 1901, nous nous réjouissons donc du dispositif adopté en première lecture à l'Assemblée Nationale visant à les exonérer de la mise en place d'accords d'intéressement.

En effet, le secteur privé à but non lucratif est avant tout associatif, ces associations ne réalisent aucun bénéfice et sont en très grande partie financées par des fonds publics. Pour autant leurs salariés connaissent les mêmes difficultés économiques que le reste de la population française, la possibilité de bénéficier au même titre que les autres d'avantages financiers en fin d'année n'est donc pas négligeable.

Or un sous-amendement gouvernemental est venu restreindre le champ des associations concernées par cette exonération aux seules associations reconnues d'utilité publique. Cette mesure au-delà de créer une inégalité entre les différentes associations risquent de limiter grandement l'accès des primes exceptionnelles pour les salariés du secteur; d'autant que les accords d'intéressement sont peu répandus voire inexistant dans le secteur social et médico-social, au regard notamment du financement particulier du secteur.

Messieurs les ministres, la rédaction actuelle de l'alinéa 7 de l'article 7 du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale nous interroge dans la mesure où elle exclut un grand nombre d'associations de cette exonération et risque d'éloigner près de 300 000 salariés de la prime de fin d'année. C'est pourquoi nous souhaiterions revenir à la rédaction initiale proposée par les députés Sara EL HAÏRY et Olivier VERAN.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre Gouvernement, je vous prie d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de ma considération distinguée.

  
Alain RAOUL  
Président Nexem